



AXA Vie SA

# Compte d'exploitation 2009 – Prévoyance professionnelle /



«AXA Winterthur sait que ce modèle est précieux pour ses clients; aussi continuera-t-elle de s'engager en faveur d'une solution garantissant un niveau de sécurité maximal.»

### Chères clientes, chers clients,

L'année 2009 a clairement démontré l'importance de la sécurité et de la régularité des performances dans les activités d'assurance-vie collective, tant pour les prestataires que pour les clients. La sécurité garantie par les solutions d'assurance complète a été particulièrement salutaire pour les petites et moyennes entreprises. N'ayant pas à se préoccuper de l'assainissement de leur caisse de pension, elles ont pu se consacrer entièrement à leur métier de base et à la recherche de solutions pour lutter au mieux contre la crise.

Pour AXA Winterthur, la constance des résultats des affaires Vie collective est un aspect fondamental, car elle permet de garantir durablement la sécurité à laquelle aspirent ses clients. Mais pour perdurer, le modèle d'assurance complète doit avoir des bases financières solides.

Si l'on tient compte du changement de régime opéré par la Caisse de Pension d'AXA Winterthur (passage de la primauté des prestations à la primauté des cotisations) et à sa transformation en une fondation propre, les primes annuelles ont enregistré une croissance de 2,4% dans le secteur Vie collective. Les prestations en faveur des assurés ont progressé de 354 millions CHF (+ 24%) pour atteindre 1817 millions CHF. Comme les années précédentes, 91,5% du chiffre d'affaires déterminant ont été reversés aux assurés au titre de l'année 2009 (somme du produit net des placements, des primes de risque et de coûts).

Ainsi, non seulement la quote-part de 90% prescrite par les dispositions légales a été de nouveau dépassée, mais AXA Winterthur a pu assurer la stabilité des résultats, si importante pour la pérennité des affaires. Y être parvenu en cette période troublée est un gage d'optimisme pour l'avenir; un avenir qui nous réserve encore des défis de taille.

Prenons par exemple le rejet de l'abaissement du taux de conversion par les électeurs suisses le 7 mars 2010. Si ce résultat atteste l'importance du deuxième pilier pour le peuple suisse, la question du financement des futures rentes de prévoyance professionnelle n'en reste pas moins entière pour une durée indéterminée. Par ailleurs, le débat politique à venir sur le thème de la répartition des excédents et de la quote-part minimale (legal quote) pourrait bientôt remettre en question l'avenir du modèle d'assurance complète. AXA Winterthur sait que ce modèle est précieux pour ses clients; aussi continuera-t-elle de s'engager en faveur d'une solution garantissant un niveau de sécurité maximal.

Je vous remercie de votre confiance et me réjouis, tout comme mes collaborateurs, de poursuivre avec vous notre excellente collaboration.

**Anders Malmström**

La loi fédérale sur la surveillance des entreprises d'assurance (LSA) prévoit que les entreprises d'assurance doivent tenir une comptabilité annuelle séparée pour la prévoyance professionnelle. Cette comptabilité se fonde sur les comptes statutaires établis conformément aux dispositions légales de présentation des comptes en Suisse ainsi que sur les directives de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA).

Les comptes statutaires sont l'une des bases permettant de vérifier le respect des dispositions légales en matière de surveillance et de déterminer l'attribution des excédents aux clients.

Les chiffres issus des comptes statutaires ne peuvent être comparés à ceux publiés par le Groupe AXA pour la Suisse, étant donné que ces derniers sont déterminés selon les normes IFRS de présentation des comptes.

# Schéma de publication aux institutions de prévoyance assurées /

Données en milliers CHF

<b>I. Compte de résultat</b>	<b>2009</b>	<b>2008</b>
<b>Produit</b>		
– Primes d'épargne	5 501 062	5 935 645
– Primes de risque	761 686	788 646
– Primes de coûts	167 001	173 534
<b>Total des primes</b>	<b>6 429 749</b>	<b>6 897 825</b>
Produits des placements de capitaux		
– Produits des placements de capitaux	1 385 333	1 038 621
– Charges d'intérêt	– 39 781	– 72 952
– Charges pour la gestion de la fortune	– 118 330	– 130 203
<b>Produit net</b>	<b>1 227 222</b>	<b>835 466</b>
Autres produits (regroupés)	0	0
Résultat de la réassurance	– 11 057	– 5 803
<b>Total des produits</b>	<b>7 645 914</b>	<b>7 727 488</b>
<b>Charges</b>		
Prestations d'assurance		
– Prestations en cas de vieillesse, de décès ou d'invalidité	1 726 503	1 071 103
– Prestations de libre passage	2 921 265	3 637 155
– Valeurs de rachat	2 331 264	221 509
<b>Total des prestations d'assurance</b>	<b>6 979 032</b>	<b>4 929 767</b>
Variation des provisions techniques		
– Avoirs de vieillesse	– 672 048	2 008 899
– Provisions mathématiques des rentes	544 441	315 960
– Polices de libre passage	130 176	– 15 829
– Autres	61 147	34 068
<b>Total de la variation des provisions techniques</b>	<b>63 716</b>	<b>2 343 098</b>
Coûts d'acquisition, de traitement des prestations et de gestion	218 844	219 482
Autres charges (regroupées)	0	0
Distribution du surrendement selon dispositions individuelles du contrat	0	0
Participation aux excédents attribuée au fonds d'excédents	205 467	84 447
Résultat annuel	178 855	150 694
<b>Total des charges</b>	<b>7 645 914</b>	<b>7 727 488</b>

## Explications relatives au compte de résultat

Le total des produits est la somme des primes annuelles, des primes uniques et du revenu des capitaux. Les recettes de primes ont diminué de 6,8% par rapport à l'année précédente. Cela s'explique par le recul des nouvelles affaires et des prestations de libre passage apportées, ce recul étant lui-même imputable à la nette réduction des volumes de transaction sur le marché de l'assurance collective résultant de la

crise financière. La diminution des primes de risque et de coûts est une conséquence de la contraction du volume. La baisse des primes résulte également de la transformation de la Caisse de Pension d'AXA Winterthur en une fondation propre. La somme des prestations d'assurance et le total de la variation des provisions techniques s'inscrivent elles aussi en léger recul.

Données en milliers CHF

<b>II. Chiffres du bilan</b>	<b>2009</b>	<b>2009</b>	<b>2008</b>	<b>2008</b>
<b>Actifs</b>				
<b>Total des placements de capitaux</b>	<b>41 385 261</b>	<b>100,00 %</b>	<b>41 856 484</b>	<b>100,00 %</b>
– Liquidités et dépôts à terme	732 693	1,77 %	1 212 003	2,90 %
– Titres à taux d'intérêt fixe	23 576 184	56,97 %	25 064 988	59,88 %
– Hypothèques et autres créances nominales	6 342 713	15,33 %	5 743 653	13,72 %
– Actions et parts de fonds de placement	847 966	2,05 %	466 337	1,11 %
– Private Equity et Hedge Funds	1 693 799	4,09 %	1 722 746	4,12 %
– Placements dans des participations et des entreprises liées	481 618	1,16 %	563 946	1,35 %
– Immeubles	7 691 898	18,59 %	7 119 925	17,01 %
– Autres placements de capitaux	18 390	0,04 %	–37 114	–0,09 %
<b>Passifs</b>				
<b>Provisions techniques brutes</b>	<b>39 498 844</b>	<b>100,00 %</b>	<b>39 435 174</b>	<b>100,00 %</b>
– Avoirs de vieillesse	24 082 319	60,97 %	24 754 367	62,77 %
– Provisions mathématiques des rentes	12 035 736	30,47 %	11 491 295	29,14 %
– Polices de libre passage	1 791 033	4,53 %	1 660 857	4,21 %
– Autres provisions techniques	1 589 756	4,02 %	1 528 655	3,88 %

#### Explications relatives aux chiffres du bilan

Suite au léger redressement des marchés financiers observé en 2009, la part d'actions a été légèrement relevée par rapport à l'année précédente, passant de 1,11 % à 2,05 %. La part en placements à revenu fixe, en revanche, a été réduite de 2,91 points de base pour s'inscrire à 56,97 %.

Les provisions techniques représentent les engagements contractuels envers nos preneurs d'assurance. Les avoirs de vieillesse comprennent les prestations du régime obligatoire et du régime surobligatoire.

Les provisions mathématiques des rentes sont constituées pour couvrir les prestations de vieillesse, de survivants et d'invalidité en cours. Outre les provisions techniques pour les polices de libre passage, d'autres provisions techniques sont créées, notamment pour les sinistres survenus, mais pas encore annoncés, et pour le fonds de renchérissement.

Données en milliers CHF

<b>III. Fonds d'excédents</b>	<b>2009</b>	<b>2008</b>
<b>Etat à la fin de l'exercice précédent</b>	<b>294 189</b>	<b>424 410</b>
Attribution du compte d'exploitation au fonds d'excédents	205 467	84 447
Comptabilisation des affaires Vie individuelle	0	0
Prélèvement sur le fonds d'excédents pour couvrir un déficit d'exploitation	0	0
Distribution aux institutions de prévoyance	-122 568	-214 668
<b>Etat à la fin de l'exercice comptable</b>	<b>377 088</b>	<b>294 189</b>

#### Explications relatives au fonds d'excédents

Pour AXA Vie SA, stabilité et continuité sont les maîtres mots en matière de participation au bénéfice et aux excédents. C'est pourquoi des provisions pour les participations futures aux excédents sont constituées dans le fonds d'excédents.

L'exercice 2009 s'étant soldé par un résultat très satisfaisant en dépit de la crise, un montant substantiel a été affecté au fonds d'excédents, soit 205 millions CHF. En règle générale, les parts d'excédents sont utilisées en tant que bonifications d'intérêts sur les avoirs de vieillesse.

Données en milliers CHF

<b>IV. Fonds de renchérissement</b>	<b>2009</b>	<b>2008</b>
Etat à la fin de l'exercice précédent	538 902	514 831
Primes de renchérissement encaissées	20 875	19 955
Intérêt tarifaire	8 084	7 722
Charges pour augmentation des rentes de risque liée au renchérissement	-49 730	-3 606
Prélèvement en faveur du compte d'exploitation	0	0
<b>Etat à la fin de l'exercice comptable</b>	<b>518 131</b>	<b>538 902</b>

#### Explications relatives au fonds de renchérissement

Le fonds de renchérissement sert à financer l'adaptation au renchérissement des rentes d'invalidité et de survivants en cours prescrite par la loi. Il est alimenté par les primes de renchérissement des assurés actifs.

Les rentes d'invalidité et de survivants concernées ont été adaptées au renchérissement au 1er janvier 2009, conformément à l'art. 36, al. 1 LPP. Cette augmentation ayant été particulièrement élevée en 2009, 49,7 millions CHF ont été prélevés sur le fonds de renchérissement en faveur des rentes de risque.

Données en milliers CHF

V. Autres chiffres indicatifs	2009	Total 2009	2008	Total 2008
<b>1. Produit des placements de capitaux brut/net</b>	1 345 552	1 227 222	965 669	835 466
<b>2. Total des placements de capitaux</b>	<b>Valeur comptable</b>	<b>Valeur de marché</b>	<b>Valeur comptable</b>	<b>Valeur de marché</b>
– Total des placements de capitaux au début de l'exercice	41 856 484	41 157 101	39 716 366	40 173 627
– Total des placements de capitaux à la fin de l'exercice	41 385 261	42 343 065	41 856 484	41 157 101
<b>3. Réserves d'évaluation</b>				
– Réserves d'évaluation au début de l'exercice		–699 383		457 261
– Réserves d'évaluation à la fin de l'exercice		957 804		–699 383
– Variation des réserves d'évaluation		1 657 187		–1 156 644
<b>4. Rendement sur valeurs comptables brut/net</b>	3,23 %	2,95 %	2,37 %	2,05 %
<b>5. Performance sur valeurs de marché brute/nette</b>	7,19 %	6,91 %	–0,47 %	–0,79 %
<b>6. Taux de conversion utilisé dans la partie subobligatoire</b>				
– Hommes		5,84 %		5,84 %
– Femmes		5,57 %		5,57 %
<b>7. Nombre d'assurés en fin d'exercice</b>				
– Nombre d'assurés actifs		410 937		424 334
– Nombre de bénéficiaires de rentes		62 888		63 249
– Nombre de polices de libre passage		116 701		114 898
– Nombre d'assurés total		590 526		602 481
<b>8. Coûts</b>				
– Charges pour la gestion de la fortune		118 330		130 203
– En pourcentage des placements à la valeur de marché		0,28 %		0,32 %
– Coûts d'acquisition, de traitement des prestations et de gestion	218 844		219 482	
– Part des réassureurs dans les coûts de gestion	0	218 844	0	219 482
– Coûts de gestion par personne en CHF		371		364
– Primes de coûts par personne en CHF		283		288

#### Explications relatives aux autres chiffres indicatifs

Le produit net des placements de capitaux, de 1227 millions CHF, correspond à un rendement sur les valeurs comptables de 2,95 % (contre 2,05 % en 2008). Ce chiffre est déterminant pour la participation aux excédents.

Avec 6,91 %, la performance nette sur les valeurs de marché est supérieure au rendement sur les valeurs comptables. Cela s'explique par le recul des spreads de crédit sur les obligations et par le renforcement des actions. Ces mêmes facteurs ont également eu un effet positif sur les réserves d'évaluation, entraînant une amélioration de la solvabilité; la note «AA» attribuée par Standard & Poors confirme par ailleurs que la solvabilité se situe à un bon niveau.

Les coûts de gestion par personne sont mentionnés conformément au schéma de publication de la FINMA. La légère augmentation observée au niveau des coûts par personne assurée est due au recul du volume. Il n'en reste pas moins qu'AXA Vie SA conserve, aussi à cet égard, une position de leader sur le marché de l'assurance-vie.

Données en milliers CHF

<b>VI. Preuves du respect de la quote-part minimum</b>	<b>2009</b> Soumis à la quote-part minimum	<b>2009</b> Non soumis à la quote-part minimum	<b>2008</b> Soumis à la quote-part minimum	<b>2008</b> Non soumis à la quote-part minimum
<b>Somme des composantes du produit</b>				
– Processus d'épargne (produits des placements de capitaux)	1 227 222	0	835 466	0
– Processus de risque (primes de risque)	619 318	142 368	619 449	169 197
– Processus de coûts (primes de coûts)	138 928	28 073	144 092	29 442
<b>Total</b>	<b>1 985 468</b>	<b>170 441</b>	<b>1 599 007</b>	<b>198 639</b>
<b>Somme des charges</b>				
– Processus d'épargne (principalement rémunération technique)	–1 055 247	0	–1 127 688	0
– Processus de risque (principalement prestations en cas de décès et d'invalidité)	–273 685	–65 484	–155 717	–91 189
– Processus de coûts (principalement coûts de gestion)	–164 482	–21 886	–177 203	–20 893
<b>Total</b>	<b>–1 493 414</b>	<b>–87 370</b>	<b>–1 460 608</b>	<b>–112 082</b>
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>492 054</b>	<b>83 071</b>	<b>138 399</b>	<b>86 557</b>
<b>Variation des provisions techniques</b>				
– Longévité	100 000	0	0	0
– Lacunes de couverture lors de la conversion en rentes	40 000	0	20 000	0
– Sinistres annoncés mais non encore liquidés	12 929	0	–43 476	0
– Sinistres survenus mais non encore liquidés	–12 124	0	–33 707	0
– Fluctuations de sinistres	50 000	0	47 000	0
– Fluctuations de la valeur des placements de capitaux	0	0	0	0
– Garanties d'intérêt	0	0	0	0
– Adaptations et assainissements des tarifs	0	0	0	0
<b>Total variation des provisions techniques</b>	<b>190 805</b>	<b>0</b>	<b>–10 183</b>	<b>0</b>
Coûts pour capital-risque supplémentaire	0		0	
Attribution au fonds d'excédents	–132 484	–72 981	–12 666	–71 779
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>168 765</b>	<b>10 090</b>	<b>135 916</b>	<b>14 778</b>
<b>Quote-part de distribution</b>	<b>91,5 %</b>	<b>94,1%</b>	<b>91,5 %</b>	<b>92,6 %</b>
Récapitulation du résultat d'exploitation		Part en % du produit total		Part en % du produit total
– Part des affaires soumises à la quote-part minimum	168 765	8,5 %	135 916	8,5 %
– Part des affaires non soumises à la quote-part minimum	10 090	5,9 %	14 778	7,4 %
<b>Résultat annuel</b>	<b>178 855</b>		<b>150 694</b>	

#### Preuves du respect de la quote-part minimum

Les dispositions légales relatives à la quote-part minimum – legal quote – prévoient qu'au moins 90% des rendements doivent être utilisés en faveur des preneurs d'assurance. Cela permet de garantir que ceux-ci participent au résultat des sociétés d'assurances et que le bénéfice de l'assureur soit en accord avec la prestation garantie.

Dans leur grande majorité, les affaires collectives sont soumises à la quote-part minimum.

#### Affaires collectives soumises à la quote-part minimum

Malgré un contexte économique difficile, AXA Vie SA est en mesure d'attribuer des excédents aux preneurs d'assurance au titre de l'année 2009, en plus des prestations garanties. Par ailleurs, elle a pu constituer de nouvelles provisions afin d'améliorer sa capacité d'assumer les risques liés aux prestations d'invalidité et des rentes de vieillesse. Elle est parvenue à accumuler des excédents et à maintenir la quote-part de distribution à un niveau stable (91,5%), comme les années précédentes.

#### Affaires collectives non soumises à la quote-part minimum

Les contrats pour lesquels la distribution des excédents est régie par des clauses spéciales ne sont pas soumis à la quote-part minimum, ou seulement en partie. Il s'agit notamment des contrats prévoyant un calcul individuel des recettes et des dépenses.

AXA Winterthur  
Service clientèle  
Case postale 328  
8401 Winterthur

Téléphone 052 261 50 50  
Fax 052 261 61 62  
[www.axa-winterthur.ch](http://www.axa-winterthur.ch)

